

et de quinze *pedestres*, dont deux sont des officiers inférieurs. Parmi les simples *pedestres* se trouvent un serrurier et un charpentier; le premier chargé de réparer les outils des Coyapós, le second d'entretenir les bâtiments de l'*aldea*. Le caporal commandant a le pouvoir de châtier les Indiens en mettant les hommes au *trunco* (1) et en donnant des férules aux femmes et aux enfants. Les Coyapós travaillent la terre en commun pendant cinq jours de la semaine, sous l'inspection des *pedestres*; on dépose la récolte des plantations communes dans les magasins de l'*aldea*, et ensuite elle est répartie, par le caporal commandant, entre les familles indiennes, suivant les besoins de chacune. L'excédant est vendu, soit à la ville, soit aux *pedestres*, qui sont obligés de se nourrir à leurs frais, et, avec l'argent qui résulte de cette vente, le directeur général achète du sel, du tabac, de la toile de coton, des instruments de fer qu'il envoie au caporal commandant pour les distribuer aux Indiens. Il y a dans l'*aldea* un moulin à eau qui fait mouvoir à la fois une meule destinée à moudre le maïs, une machine à dépouiller le coton de ses semences et enfin vingt-quatre fuseaux; une mulâtresse reçoit, chaque année, 50,000 reis

(1) Voici de quelle manière j'ai fait connaître ailleurs (*Voyage dans les provinces de Rio de Janeiro*, etc., II, 42) cet instrument de supplice : « Entre quatre pieux sont placées, l'une sur l'autre, horizontalement et de champ, deux grandes planches extrêmement épaisses et d'un poids énorme. Chaque planche présente, dans un de ses bords, des entailles demi-circulaires, faites de manière que les entailles de l'une répondent à celles de l'autre et forment un rond parfait. Lorsqu'on veut punir un homme, on lève la planche supérieure; le coupable passe ses jambes dans deux des entailles de la planche inférieure, et sur celle-ci on laisse tomber la première. Si la faute a été grave, c'est le cou que l'on fait mettre ainsi entre deux planches. »